

LA BANLIEUE GRAND CORPS VUE PAR MALADE

« Si la campagne est côté face, je suis un produit du côté pile
Là où les apparts s'empilent, je suis enfant de la ville
Je sens le cœur de la ville qui cogne dans ma poitrine
J'entends les sirènes qui résonnent mais est-ce vraiment un crime
D'aimer le murmure de la rue et l'odeur de l'essence
J'ai besoin de cette atmosphère pour développer mes sens

{Refrain:}

Je suis un enfant de la ville, je suis un enfant du bruit
J'aime la foule quand ça grouille, j'aime les rires et les cris
J'écris mon envie de croiser du mouvement et des visages
Je veux que ça claque et que ça sonne, je ne veux pas que des vies sages



« ENFANT DE LA VILLE », Texte de GRAND CORPS MALADE © ANOUCHE Productions

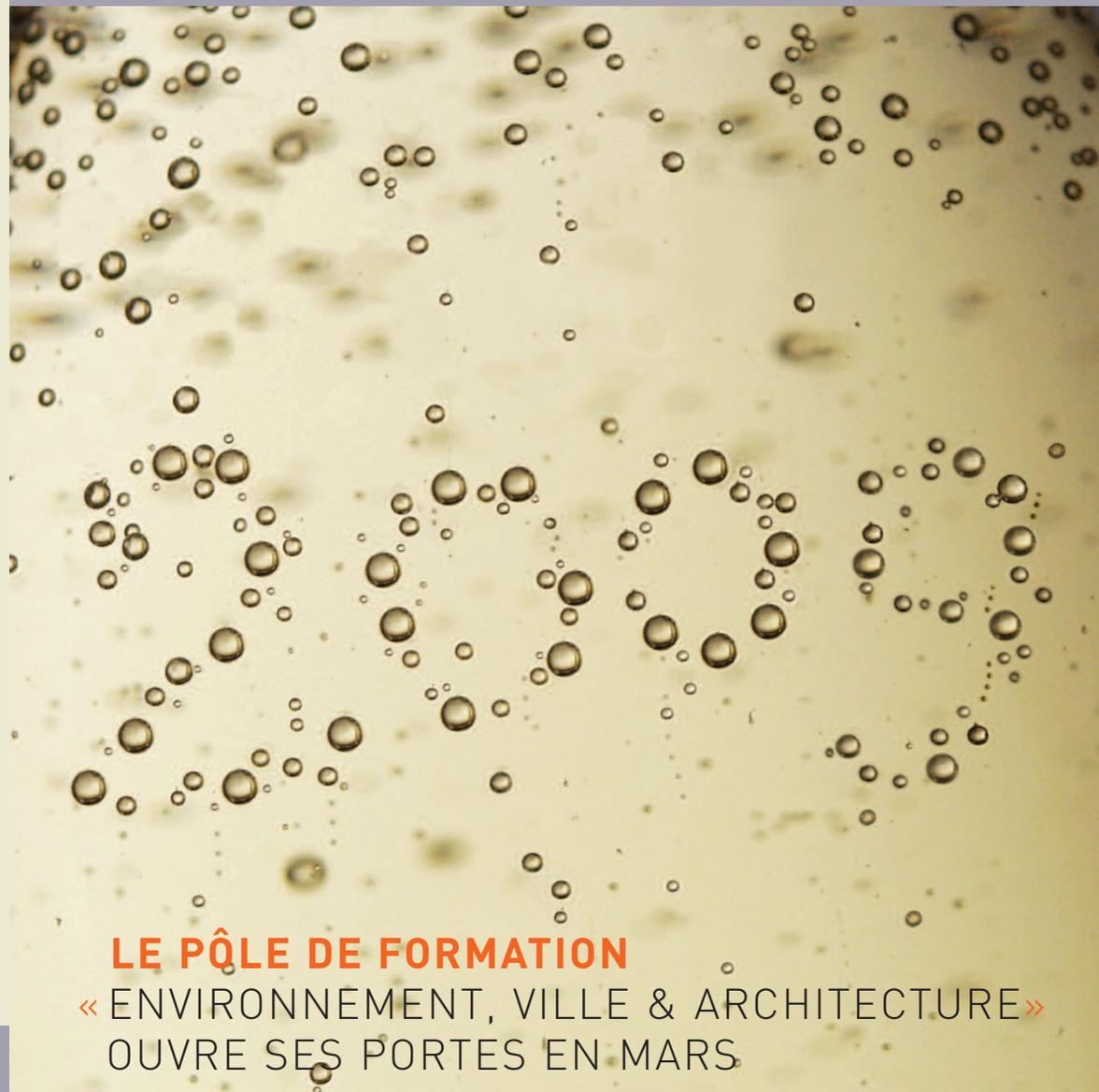
Je trempe ma plume dans l'asphalte, il est peut-être pas trop tard
Pour voir un brin de poésie même sur nos bouts de trottoirs
Le bitume est un shaker où tous les passants se mélangent
Je ressens ça à chaque heure et jusqu'au bout de mes phalanges
Je dis pas que le béton c'est beau, je dis que le béton c'est brut
Ca sent le vrai, l'authentique, peut-être que c'est ça le truc
Quand on le regarde dans les yeux, on voit bien que s'y reflètent nos vies
Et on comprend que slam et hip-hop ne pouvaient naître qu'ici
Difficile de traduire ce caractère d'urgence
Qui se dégage et qu'on vit comme une accoutumance
Besoin de cette agitation qui nous est bien familière
Je t'offre une invitation pour cette grande fourmilière
J'suis allé à New York, je me suis senti dans mon bain
Ce carrefour des cultures est un dictionnaire urbain
J'ai l'amour de ce désordre et je ris quand les gens se ruent
Comme à l'angle de Broadway et de la 42^{ème} rue (...)

LES DÉBATS DE LA MÉTROPOLÉ À L'ORDRE DES ARCHITECTES D'ÎLE-DE-FRANCE :

→ mercredi 21 janvier 2009 à 19h : **Jean-Pierre Orfeuill, Jacques Donzelot et Frédéric Gilli.**

→ jeudi 19 février 2009 à 19h : **Roger Karoutchi**, président du groupe Majorité présidentielle au Conseil Régional d'Île-de-France. Informations / Inscriptions : accueil@maisonarchitecture-idf.org

en Île-de-France N°70 JANVIER → MARS 2009 l'Ordre des architectes



LE PÔLE DE FORMATION

« ENVIRONNEMENT, VILLE & ARCHITECTURE »

OUVRE SES PORTES EN MARS



ÉDITO

NE CRISEZ PAS !

“

Crise financière, crise économique, crise des banlieues, crise climatique. La crise est devenue le maître mot pour désigner tout ce qui échappe aux solutions connues. Et pourtant, que d'expédients on nous propose ! Dans les situations difficiles, la facilité a toujours été d'évacuer l'exigence. Les raccourcis appliqués au secteur de la construction sont notoires : de la politique des modèles à la lutte contre le recours obligatoire à l'architecte, des logiques strictement financières à la fuite dans des procédures toutes faites. Inutile d'espérer pourtant que ces voies seraient plus rapides et moins chères. Inutile d'espérer qu'elles n'ouvriraient pas la porte, une fois de plus, à une perte de valeur culturelle et à un appauvrissement des usages.

Par « mauvais temps », il est plus que jamais nécessaire de révéler le contenu de la culture architecturale, d'énoncer les conditions opérationnelles de sa mise en oeuvre et d'élever le métier d'architecte au rang de ressource pour les territoires et le devenir des individus. La formation comprise au sens large, le partage et l'échange sont des vecteurs indispensables à la diffusion de cette mission d'intérêt général. C'est pourquoi l'Ordre d'Île-de-France renforcera tout au long de l'année 2009 les axes d'action qui portent sur ces dimensions de diffusion du savoir et de débat d'idées : ouverture en mars du Pôle de formation « Environnement, Ville & Architecture », renforcement des services aux architectes, place donnée aux jeunes architectes - les plus exposés à la crise. À la Maison de l'architecture, une première « carte blanche » sera attribuée à une école d'architecture francilienne pour renforcer les liens avec les lieux où se dessine l'avenir de la profession.

La démarche de projet, confluence de données et de choix multiples, lie solidement ses acteurs à un objectif et à un résultat. Elle est susceptible de dépasser les « crises » en générant de nouvelles pratiques et de nouvelles investigations. Unissons étroitement les qualités distinctes de nos individualités dans une solidarité supérieure : le projet collectif, c'est l'anti-crise !

”

Dominique Tessier

Président du Conseil de l'Ordre des architectes d'Île-de-France



LE PÔLE DE FORMATION « ENVIRONNEMENT, VILLE & ARCHITECTURE » : C'EST FAIT

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Île-de-France et la Maison de l'architecture lancent, aux Récollets (Paris X), le Pôle de formation « Environnement, Ville & Architecture ».

P ièce maîtresse du projet politique des élus d'Île-de-France, ce Pôle de formation engage une position nouvelle sur les enjeux et les finalités de la formation continue. Institué en décembre 2008, le Pôle sera opérationnel en mars 2009. Son lancement officiel aura lieu le lundi 26 janvier 2009.

→ **LES ORIENTATIONS
DU PÔLE DE FORMATION**

En contribuant à la formation continue, modalité essentielle de la légitimation des professions, le Pôle vise principalement à promouvoir des convergences entre des pratiques professionnelles réfléchies, condition première de la transmission des savoirs.

Au-delà de l'acquisition de nouvelles compétences, il s'agit de faire de la formation continue un moment d'échange et d'élaboration d'une culture architecturale et urbaine. La culture est ici entendue précisément comme le savoir permettant de développer le sens critique, le jugement, dans le souci de mieux faire. Cette conception de la formation continue est tenue comme la condition impérative d'une évolution prospective des professions, leur permettant de répondre aux mutations aussi nécessaires qu'incertaines de la société contemporaine. La formation continue ne peut plus se concevoir dans le monde clos d'une division technique et sociale du travail, instituée et stable, mais en appelle autant à la traversée des disciplines et des savoirs, à la pluralité des compétences et des points de vue convoqués, qu'à leur remise en question sereine.

Le Pôle revendique la transdisciplinarité de la formation continue aussi bien dans ses contenus que dans ses destinataires. Il s'adresse aux architectes, mais aussi aux élus, aux maîtres d'ouvrage publics et privés, aux maîtres d'œuvre, à l'ingénierie, à l'industrie et plus largement à tous les acteurs soucieux de l'intérêt public d'un habitat de qualité⁽¹⁾.

→ LES CHAMPS D'ACTION DU PÔLE DE FORMATION

Le Pôle agit dans différents registres :

- la mise à disposition d'un centre de documentation juridique, technique et réglementaire lié aux exercices professionnels,
- la mise à disposition d'un centre de ressources sur l'offre de formation continue et ses modalités pratiques d'accès et de financement ;
- la promotion, l'accueil et la participation à des formations existantes ainsi que la création de modules de formation en propre, dans le cadre des thèmes exposés ci-après ;
- l'organisation de manifestations (conférences, débats, tables rondes, etc.) utiles à la mise en perspective des formations du Pôle ;
- la participation aux cursus de l'Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), en lien avec les Ecoles d'architecture franciliennes.

(1) Ces orientations sont issues des réflexions et débats engagés par l'Ordre des architectes d'Île-de-France sur l'état et les besoins de la formation continue (lire les Courriers des architectes n°66/novembre 2006 et n°68/octobre 2008).

JACQUES BOULET

Responsable du Conseil scientifique du Pôle de formation « Environnement, Ville & Architecture »

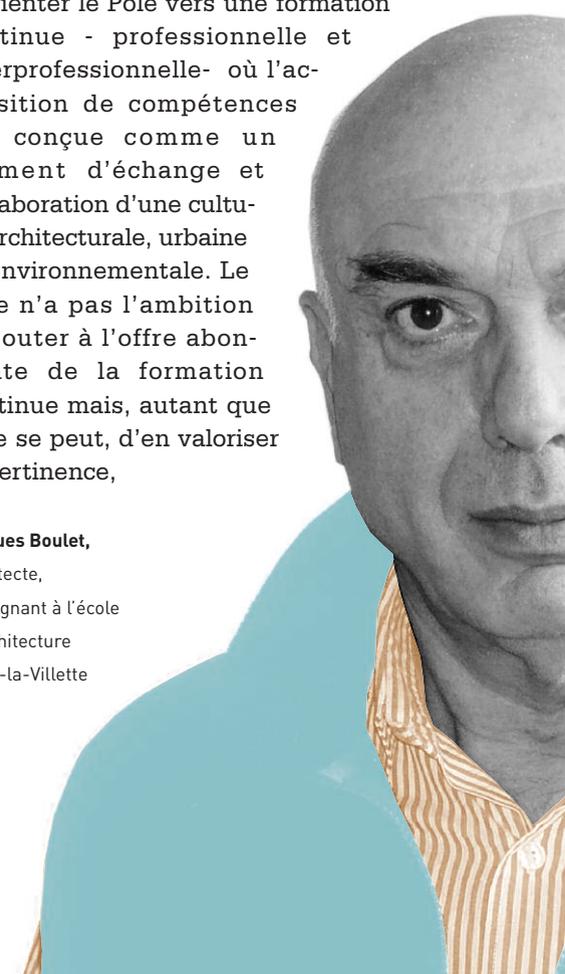
LES ENJEUX DE LA FORMATION CONTINUE

A travers une contribution diversifiée à la formation continue, le Pôle Environnement, Ville & Architecture a pour enjeu principal la « professionnalité » en architecture. Une profession ne se définit pas seulement par la nature de ses compétences, aussi essentielles soient-elles. Il faut inclure pour la caractériser les valeurs de référence qu'elle engage sous couvert plus ou moins explicite de l'intérêt général (déontologie, norme de « la belle ouvrage »), la reconnaissance sociale et interprofessionnelle de ses compétences et de ses valeurs, ainsi que la réglementation garantissant sa formation et l'accès à la profession.

Pour la formation continue, l'enjeu de la professionnalité traverse ces quatre aspects de toute profession et - c'est une hypothèse - y trouve non seulement son sens, mais les conditions de son renouvellement et de son anticipation. Cet enjeu justifie la présence d'un Conseil scientifique dans un Pôle de formation continue, un fait plutôt rare et d'autant plus significatif. A l'œuvre

depuis l'été 2008, la préfiguration de ce Conseil a confirmé la nécessité d'orienter le Pôle vers une formation continue - professionnelle et interprofessionnelle - où l'acquisition de compétences est conçue comme un moment d'échange et d'élaboration d'une culture architecturale, urbaine et environnementale. Le Pôle n'a pas l'ambition d'ajouter à l'offre abondante de la formation continue mais, autant que faire se peut, d'en valoriser la pertinence,

Jacques Boulet,
architecte,
enseignant à l'école
d'architecture
Paris-la-Villette



de promouvoir des formations en les accueillant ou en y participant, éventuellement de proposer de nouvelles formations dans des champs de compétences peu explorés.

1- ACQUÉRIR DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Si la capacité à concevoir « poétiquement un habiter » est susceptible de rallier les points de vue sur le « cœur de métier » des architectes, collectivement leurs compétences, leurs spécialités et leur expertises sont de plus en plus diversifiées et souvent par anticipation. Contrairement à une idée reçue,

il y a beaucoup à apprendre des défricheurs de compétences, souvent inventeurs de parcours d'auto-formation. Il est temps de rappeler que la plupart des compétences actuelles des architectes en projet urbain, en qualité environnementale, en paysage, en sciences sociales ont été initiées au sein des écoles d'architecture et pour certaines il y a plus de quarante ans.

Définir de nouvelles compétences, les solliciter, les faire reconnaître, les situer dans une interprofessionnalité, promouvoir leur anticipation, devraient constituer les champs de réflexion et d'action du Conseil scientifique du Pôle.

2- VISER L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La professionnalité se joue aussi dans les valeurs d'intérêt général qu'une profession emporte avec elle. Par exemple, tout le champ des connaissances et des savoir-faire appelés aujourd'hui par les politiques de « développement durable » s'inscrit dans la perspective d'un intérêt général mondialisé, certes à examiner avec circonspection, mais sans doute moins limité dans sa dimension de bien commun que de savoir gérer une petite entreprise.

Les compétences environnementales sont loin d'être pour les architectes le seul thème à recouvrir des enjeux d'in-

sion dans son rapport à d'autres professions, devrait orienter les efforts du Pôle et déterminer la hiérarchie de ses soutiens et de ses propositions.

3- RELIER CE QUI EST SÉPARÉ

La « sectorisation » des politiques territoriales et les divisions étanches du travail conduisent souvent à constater que la fonction d'un projet est davantage de révéler des cloisonnements irrémédiables que de réunir des compétences sur un même objectif. Sans espérer remédier à ce fractionnement des processus de production, il est utile d'observer avec attention les expé-

AU MENU DU PÔLE DE FORMATION

En 2009 l'offre de formation professionnelle continue sera structurée autour des grands thèmes suivants :

→ CRITIQUE DES APPROCHES DE LA VILLE ET DE L'ARCHITECTURE :

la pensée du paysage ; l'approche critique de la ville contemporaine (patrimoine, modernité, villes européennes, banlieues); le droit à l'urbanité et la pensée de la ville ; l'approche critique de la densité, etc.

→ LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'AMÉNAGEMENT, LA CONSTRUCTION ET LA RÉHABILITATION :

l'approche globale du concept de durabilité dans l'aménagement, la construction et la réhabilitation ; les bâtiments passifs ; l'intégration du développement durable dans la conduite du projet ; la pathologie de la construction ; les matériaux et techniques de construction, etc.

→ CONTEXTES ET CONDITIONS DE LA PRATIQUE URBAINE ET ARCHITECTURALE :

la stratégie et la place de l'architecte dans l'aménagement urbain ; la gouvernance urbaine ; la maîtrise d'œuvre urbaine et le projet urbain ; le droit des contrats et des assurances ; le contentieux ; la déontologie ; la relation maîtrise d'œuvre / maîtrise d'ouvrage, etc.

“LA PRÉSENCE D'UN CONSEIL SCIENTIFIQUE DANS UN PÔLE DE FORMATION CONTINUE EST UN FAIT RARE ET SIGNIFICATIF”

térêt général, qui précisent les domaines d'exercice possibles d'une « création architecturale d'intérêt public ». C'est le cas aussi des questions de mobilité et de transport, où le déploiement d'un savoir-faire architectural, urbain et environnemental accuse en France un retard notable sur ses voisins d'Europe du Nord. C'est le cas encore (et parmi d'autres) des compétences appelées par les nouveaux processus de projet à l'œuvre dans les politiques urbaines, en amont des décisions publiques.

L'intérêt général d'une compétence nouvelle à acquérir, dès lors qu'elle entraîne la légitimation d'une profes-

riences qui remettent en question les processus de sectorisation subie, voire instituée, et mobilisent autrement les prérogatives et responsabilités d'un ensemble d'acteurs.

C'est, pour la formation continue, l'enjeu de l'interprofessionnalité. Sur ce point, l'essentiel est de « mettre en culture » la reconnaissance réciproque des savoirs professionnels par l'évaluation critique des expériences significatives de décloisonnement. Là se joue une grande part de la relation avec les élus, les maîtres d'ouvrage, l'ingénierie, les entreprises et plus largement avec les acteurs soucieux de l'intérêt général d'un habitat de qualité.

4- INFORMER

La formation continue est un mode récent de la légitimation des professions. En France l'apparition d'une réglementation nationale visant à garantir une formation tout au long de la vie date d'une quarantaine d'année. La tâche du Conseil scientifique est de proposer pour le Pôle des actions d'information, des manifestations

qui valoriseront les évolutions significatives des savoir-faire collectifs en architecture. D'une compétence acquise à l'exercice d'une spécialité, et d'une spécialité à la reconnaissance d'une expertise, les passages relèvent autant de décisions personnelles que d'opportunités. La fonction du Pôle de formation est d'indiquer ces passages, de les susciter, d'enrichir les compé-

“L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES SERA CONÇUE COMME UN MOMENT D'ÉLABORATION D'UNE CULTURE ARCHITECTURALE, URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE.”

tences collectives en architecture et les porter à connaissance. En quelque sorte, il s'agit de rendre publiques les évolutions d'une professionnalité.



ILS PARTICIPENT AU PÔLE*

INSTITUTIONS ASSOCIÉES :

■ le Conseil Régional d'Île-de-France ; la Commission paritaire régionale Emploi et Formation des sociétés d'architecture ; la Direction régionale des Affaires Culturelles ; l'Union régionale des Conseils en architecture, urbanisme et environnement d'Île-de-France ; le Conseil national de la Fonction Publique Territoriale de la 1^{ère} couronne d'Île-de-France ; la Délégation régionale Île-de-France de l'Agence nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

PARTENAIRES

OPÉRATIONNELS :

■ les Ecoles nationales supérieures d'Architecture franciliennes ; l'Association régionale paritaire pour le développement de la Formation Continue dans le BTP en Île-de-France ; l'Organisme paritaire collecteur agréé des professions libérales (OPCA PL) ; le Fonds d'assurance de formation Ingénierie, Etude et Conseil (FAFIEC) ; SYNTEC – Ingénierie ; l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris ;

l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées ; le Comité national pour le Développement du bois ; la Société coopérative ouvrière de réalisations pour l'Environnement et le Développement Durable (Score 2D) ; l'Association 4D.

*Partenariats acquis ou sollicités, mi-décembre 2008

LA MISE

**FORMATION À LA HMONP
COMMENT AMÉLIORER
EN SITUATION PROFESSIONNELLE**



peuvent être exprimées pour optimiser les conditions de cette mise en situation professionnelle.

**→ CHOISIR
UNE AGENCE D'ACCUEIL**

En premier lieu, l'Ordre des architectes d'Île-de-France conseille de retenir pour le choix des agences d'accueil les critères suivants :

1) critère d'expérience : les agences doivent pouvoir revendiquer une expérience et un recul suffisants. Une expérience d'au moins cinq ans est recommandée pour le tuteur.

2) critère de taille : le gabarit des agences et leur volume de contrats doivent permettre à l'étudiant HMONP d'avoir un aperçu varié des phases d'un projet et facettes du métier. L'architecte en formation HMONP doit pouvoir porter son regard sur différents types de missions de maîtrise d'œuvre.

3) critère de moralité : les agences doivent être en règle avec leur obligation d'assurance professionnelle et le Code des devoirs professionnels.

L'apprentissage de la déontologie est partie intégrante de la formation à l'exercice réglementé de la maîtrise d'œuvre. →

Près de 300 architectes franciliens diplômés ont obtenu en 2008 l'Habilitation à la maîtrise d'œuvre. Leur mise en situation professionnelle en agence, un des volets de cette formation post-diplôme, peut être améliorée.

Les élus de l'Ordre d'Île-de-France tirent un bilan des premiers jurys d'“Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre” auxquels ils ont participé de juin à octobre derniers. Ce bilan concerne en particulier la mise en situation professionnelle de six mois en agence, qui fait partie de ce nouveau cursus de formation⁽¹⁾.

A la lumière des premières expériences, plusieurs recommandations

→ ACCUEILLIR UN ARCHITECTE EN FORMATION HMONP

Réciproquement, il est nécessaire pour les agences de situer « au juste niveau » l'accueil des architectes en formation HMONP. Comme on pouvait s'y attendre, des difficultés sont relevées dans l'organisation quotidienne quant au ratio temps alloué/service rendu, à la rémunération, au rapport avec les autres salariés.

Rappelons les principes inscrits dans les textes :

- Un contrat de travail ou un contrat de professionnalisation doivent être établis avec l'architecte en formation HMONP embauché ;
- La rémunération de l'architecte en formation HMONP est définie de la même façon que pour les autres salariés, selon les trois paramètres fixés par la Convention collective : l'expérience, l'adéquation

au poste, le niveau de diplôme. En règle générale, seul le niveau de diplôme (de niveaux 1 ou 2) peut être retenu pour l'architecte en formation, les autres niveaux étant à prendre à minima ;

- La formation complémentaire à la HMONP n'est pas une formation complète mais une initiation à la maîtrise d'œuvre qui met en perspective l'exercice des différentes responsabilités qu'elle engage. Elle doit se concentrer sur les éléments opérationnels et juridiques de la maîtrise d'œuvre, d'où l'importance des critères d'expérience et de taille des agences retenus ci-dessus.

Il est aussi irréaliste d'espérer l'allonge-

ment légal de la durée de la mise en situation professionnelle (six mois) qu'illusoire de prétendre à une formation complète dans ce laps de temps. La formation complète à la maîtrise d'œuvre est acquise par l'architecte lui-même, dans la richesse et la diversité nécessaire des parcours individuels. La possibilité donnée par les textes d'engager une formation HMONP à distance du diplôme doit être encouragée, la validation des acquis d'expérience remplaçant alors la mise en situation professionnelle.

Les élus de l'Ordre des architectes d'Île-de-France rappellent une nouvelle fois leur revendication contre l'ordonnance de 2006 : tous les architectes diplômés doivent pouvoir porter le titre d'architecte,

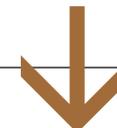
qu'ils soient diplômés en cours de formation HMONP, habilités à la maîtrise d'œuvre, ou engagés dans d'autres

métiers de l'architecture (lire Courrier n° 69). C'est l'esprit de la réforme de l'enseignement de l'architecture et celui de la solidarité professionnelle. Le rapprochement réel entre les représentants de la profession et les écoles d'architecture, sphères longtemps étrangères l'une à l'autre, va dans le même sens. ■

(1) Ce bilan a été discuté avec les écoles d'architecture franciliennes dans le cadre du Pôle de formation Environnement, Ville et Architecture (voir page 3). Il est aujourd'hui partagé.

→ Consultez le guide « HMONP mode d'emploi » mis en ligne par le Conseil régional des architectes d'Île-de-France (www.architectes-idf.org)

La formation HMONP est une *initiation* à la maîtrise d'œuvre



→ L'INDÉPENDANCE DES ARCHITECTES REMISE EN CAUSE

Lionel Dunet, président du Conseil national de l'Ordre des architectes proteste contre le retour de la procédure de conception-réalisation, l'élargissement du recours aux « contrats de partenariat » et la remise en cause du capital des sociétés d'architecture.

Son interview en ligne sur www.lemoniteur-expert.com

→ ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ, FORMATION MAF

Prévenir les sinistres et limiter leurs conséquences contribue à contenir la charge de l'assurance. La Mutuelle des architectes français -MAF- a créé en 2007 un module de formation sur les responsabilités et l'assurance professionnelles destiné aux jeunes architectes en formation HMO. Animée par un juriste de la Mutuelle, cette formation d'une journée vise une meilleure compréhension des notions juridiques relatives aux responsabilités professionnelles et une sensibilisation aux comportements à risques. En 2008, cette formation a été délivrée auprès de 800 étudiants environ qui ont manifesté leur satisfaction.

Echantillon de questions récurrentes :

- Quelle est l'étendue des responsabilités en cas de mission limitée, de refus de réception ?
- Quel dispositif pour l'assurance en Europe ?
- Qui doit s'informer de l'existence d'une Dommage Ouvrage ?
- Sous quel taux d'honoraire faut-il refuser la mission complète ?

voir le site maf.fr ou contacter Jean-Michel Savin sur jmsavin@maf.fr



LE CONSEIL DE L'ORDRE : Jacques Audren, Gilles Bouchez, François-Stéphane Braun, Alain Bretagnolle, Jérôme Chiarodo, Jean-Michel Daquin, Samuel Delmas, Christine Edeikins, Gaëlle Hamonic, Catherine Jacquot, Isabelle Latappy, Ludovic Lobjoy, Bernard Mauplot, Selma Mikou, Marie Minier, Thierry Naberres, Raphaële Perron, Sylvie Remy, Guilhem Roustan, Louis Soria, Dominique Tessier, Jean-Christophe Tougeron, David Ventre, Phine Weeke-Dottelonde | **LE COURRIER N° 70, JANVIER 2009** : Directeur de la publication : Dominique Tessier | Chargé de communication : Basile Valentin | Rédaction et coordination : Pascale Joffroy | Conception graphique et illustrations couv + p. 3: Lola Duval | stylisme p. 9 : Frédérique Daubal | Impression : SENPQ | Diffusion : Ricout | Tiré à 15 000 exemplaires | Dépôt légal / ISSN 1762 - 0058

■ Agenda

→ Soirée des vœux : mardi 13 janvier 2009 à 19h. Venez nombreux !

→ Lancement officiel du Pôle de formation « Environnement, Ville & Architecture » (lire page 3) lundi 26 janvier 2009. 15h (présentation), 18h (1^{ère} AG), 19h (cocktail).

■ Assouplissement de la cotisation de l'assurance vieillesse

Le décret (n° 2008-1064) du 15 octobre 2008 donne la possibilité au professionnel libéral de cotiser sur une base estimée par lui-même plutôt que sur la base forfaitaire. [Information détaillée sur www.architectes.org](http://www.architectes.org) [rubrique « Actualités »].

■ Guide des études d'architecture

Contenu des études, parcours de formations, écoles, échanges avec les écoles européennes, ce guide réalisé par notre ministère de tutelle est téléchargeable sur www.culture.gouv.fr [rubrique « Dossiers thématiques » puis « Architecture »].

Et toujours, à l'Ordre d'Île-de-France

■ Guichet emplois et stages sur www.architectes-idf.org

■ Permanences juridiques chaque premier jeudi du mois. Inscription sur permanences@architectes-idf.org

■ Service d'information juridique par téléphone au 0 892 683 783 du lundi au vendredi 10h-19h. (0,337 € / mn)

■ Les Ateliers « numérique », « emploi », « métiers de l'architecture » et « de l'organisation ». Programme et inscriptions sur www.architectes-idf.org